

Noyau villageois de Saint-Louis-de-France

Pour une circulation plus sécuritaire sur le boulevard Thibeau

Le 2 décembre 2025 – Le conseil municipal a été saisi d'un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt estimé à 270 000 \$ afin d'ajouter un feu de circulation à l'intersection du boulevard Thibeau et de la rue Georges.

Le règlement d'emprunt, qui sera présenté lors d'une séance ultérieure, vise à améliorer la sécurité routière dans le noyau villageois de Saint-Louis-de-France.

Un projet attendu par la population du secteur

La vitesse sur cette portion du boulevard Thibeau est actuellement limitée à 70 km/h. Plusieurs requêtes citoyennes ont été formulées pour abaisser la limite à 50 km/h afin d'améliorer la sécurité. Puisque ce tronçon relève de la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), la Ville lui a transmis une demande à cet effet en 2021. Après analyse, le Ministère a émis une réponse favorable, sous réserve de :

- L'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Georges;
- La synchronisation de ce futur feu avec les deux existants aux intersections des rues Louis-de-France et Denis-Roy.

Cet ajout permettra également l'aménagement d'une traverse piétonne, favorisant ainsi un transport actif sécuritaire.

La réalisation des travaux est prévue à l'été 2026.

Une analyse complémentaire demandée

Bien que l'ajout d'un feu soit une excellente nouvelle, la Ville souhaite savoir si d'autres interventions pourraient être posées sur le boulevard Thibeau pour améliorer la sécurité. Rappelons qu'en juin 2025, le

conseil avait adopté une résolution demandant au MTMD de réaliser une étude de sécurité routière à la hauteur du rang St-Alexis.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net